

## POS 2.2.1 HYGIÈNE DES BÂTIMENTS

### MESURES EN CAS DE DÉVIATION

Que se passe-t-il si un problème survient?		S'applique à la ferme	Importance
Si une erreur se produit, les membres du personnel responsables doivent prendre les mesures correctives suivantes.			
1	<p>Si la POS Hygiène des bâtiments (POS 2.2.1) :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>a. n'a pas été développée ou est incomplète, ou</li><li>b. toutes les mesures obligatoires n'ont pas été mises en place adéquatement tel que prévu, ou</li><li>c. des produits chimiques sont gardés dans les aires d'alimentation ou dans des endroits où les porcs peuvent avoir accès,</li></ul> <p>le gestionnaire du site ou les membres du personnel responsables doivent rectifier la déviation et l'indiquer dans le Registre d'incidents (R-2).</p> <p><b>Exemples d'action corrective :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Développer et mettre en place une POS Hygiène des bâtiments (POS 2.2.1),</li><li>➤ Former le personnel,</li><li>➤ Nettoyer dès que la situation le permet, en tenant compte du bien-être animal et du cycle saisonnier.</li></ul>		Obligatoire

---

### REGISTRES

Nom du registre		Importance
R-2	Registre d'incidents	Obligatoire
R-4	Registre de surveillance	Obligatoire
R-F	Registre d'hygiène et de nettoyage des bâtiments	Fortement recommandé



## POS 2.2.2 ALTERNATIVE DE NETTOYAGE DES BÂTIMENTS

### MESURES EN CAS DE DÉVIATION

Que se passe-t-il si un problème survient?		S'applique à la ferme	Importance
Si une erreur se produit, les membres du personnel responsables doivent prendre les mesures correctives suivantes.			
1	<p><b>Si la POS Alternative de nettoyage des bâtiments (POS 2.2.2) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>a. n'a pas été développée ou est incomplète, ou</li><li>b. toutes les mesures obligatoires n'ont pas été mises en place adéquatement tel que prévu, ou</li><li>c. des produits chimiques sont gardés dans les aires d'alimentation ou dans des endroits où les porcs peuvent avoir accès,</li></ul> <p>Le gestionnaire du site ou les membres du personnel responsables doivent rectifier la déviation et l'enregistrer dans le Registre d'incidents (R-2).</p> <p><b>Exemples d'action corrective :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Développer et mettre en place une POS Alternative de nettoyage des bâtiments (POS 2.2.2),</li><li>➤ Former le personnel,</li><li>➤ Nettoyer dès que la situation le permet, en tenant compte du bien-être animal et du cycle saisonnier.</li></ul>	<input type="checkbox"/>	Obligatoire

### REGISTRES

Nom du registre		Importance
R-2	Registre d'incidents	Obligatoire
R-4	Registre de surveillance	Obligatoire
R-F	Registre d'hygiène et de nettoyage des bâtiments	Fortement recommandé





## POS 4.2 EAU MÉDICAMENTEUSE



POINT DE CONTRÔLE CRITIQUE

### REGISTRES

Nom du registre		Importance
R-B	Registre de formation	Obligatoire
R-P	Régime pharmacothérapeutique	
R-T	Registre des traitements	
R-X	Registre de calibration	
R-1	Registre de vérification	
R-2	Registre d'incidents, le cas échéant	
R-3	Demandes d'actions correctives, le cas échéant	
R-4	Registre de surveillance	
	Ordonnance du vétérinaire détenteur d'un droit de pratique, le cas échéant	
R-U	Liste de contacts d'urgence	Fortement recommandé





## POS 4.5 DISTRIBUTION DES ALIMENTS

### MESURES EN CAS DE DÉVIATION

Que doit-il se passer lorsqu'un problème survient? Lorsqu'une erreur est décelée, les personnes responsables doivent prendre les actions correctives suivantes :		S'applique à la ferme	Importance
1	Identifier les animaux qui sont touchés, les isoler et les garder à la ferme jusqu'à la fin de la période de retrait, le cas échéant.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
2	Consulter le vétérinaire détenteur d'un droit de pratique pour déterminer la période de retrait appropriée et aviser les autres parties concernées (tels que l'agence de commercialisation, l'abattoir [tel qu'exigé], le gestionnaire du site, d'autres acheteurs).	<input type="checkbox"/>	
3	Décrire comment éliminer les aliments contaminés : (Par exemple, appliquer la période de retrait appropriée à tous les porcs nourris avec des aliments médicamenteux, si nécessaire ou transférer l'aliment à un autre stade de production où il ne présente pas de risque de résidus conformément aux instructions du vétérinaire.)  _____ _____	<input type="checkbox"/>	
4	Purger le système d'alimentation, si nécessaire. (Si possible, utilisez un aliment non médicamenteux pour purger les conduites. Sinon, purger le système d'alimentation avec du maïs (ou un autre grain) selon un protocole validé et/ou selon les instructions du vétérinaire)).  Appliquer la période de retrait appropriée à tous les porcs nourris avec des aliments médicamenteux.	<input type="checkbox"/>	
5	Préciser la nature de la déviation, par exemple : a. Le médicament et/ou le dosage sont différents de ce qui est inscrit sur l'étiquette du fabricant ou l'ordonnance du vétérinaire (limites critiques). b. Les aliments ont été distribués au mauvais groupe de porcs.	<input type="checkbox"/>	
6	Documenter l'erreur en complétant le Registre d'incidents (R-2) et précisez le moment où des actions correctives convenables ont été mises en œuvre.	<input type="checkbox"/>	
7	Autres bonnes pratiques de production :  _____ _____	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé

### DEGRÉS DE NON-CONFORMITÉ POUR LE POINT DE CONTRÔLE CRITIQUE

- Mineure** : L'action corrective doit être mise en place dans les 60 jours.
- Majeure** (avant l'expédition des porcs) : L'action corrective doit être mise en place dans les 30 jours.
- Critique** : L'action corrective doit être mise en place dans les 24 heures.

## MESURES DE VÉRIFICATION

Les personnes responsables doivent effectuer les mesures de vérification suivantes : <i>Une personne formée en vertu du programme PorcSALUBRITÉ peut effectuer la vérification.</i>		S'applique à la ferme	Importance
1	Vérifier le Registre des rations utilisées à la ferme (R-R) et le Registre de séquençage mélange et distribution des aliments (R-S) au moins une fois par année afin de s'assurer que les documents sont dûment remplis.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
2	Réviser la POS Distribution des aliments (POS 4.5) au moins une fois par année, ou lorsqu'il y a un changement dans l'équipement de manutention des aliments ou au niveau de la gestion qui pourrait affecter la POS.	<input type="checkbox"/>	
3	Observer le travail des personnes responsables de la POS pour s'assurer que la méthode suivie est conforme à la procédure écrite.	<input type="checkbox"/>	
4	Remplir, signer et inscrire la date au Registre de vérification (R-1) chaque année.	<input type="checkbox"/>	

## REGISTRES

Nom du registre		Importance
<b>R-B</b>	Registre de formation	Obligatoire
<b>R-R</b>	Registre des rations utilisées à la ferme	
<b>R-S</b>	Registre de séquençage, mélange et distribution des aliments	
<b>R-1</b>	Registre de vérification	
<b>R-2</b>	Registre d'incidents, le cas échéant	
<b>R-3</b>	Demandes d'actions correctives, le cas échéant	
<b>R-4</b>	Registre de surveillance	
	Ordonnance du vétérinaire détenteur d'un droit de pratique, le cas échéant	Fortement recommandé
<b>R-U</b>	Liste de contacts d'urgence	





## POS 5.2 AIGUILLES ET INJECTIONS

### MESURES EN CAS DE DÉVIATION

Que doit-il se passer lorsqu'un problème survient? Lorsqu'une erreur est décelée, la personne responsable doit prendre les actions correctives suivantes :		S'applique à la ferme	Importance
1	<p><b>Si la POS Aiguilles et injections (POS 5.2) :</b></p> <p>a. n'a pas été développée ou est incomplète,</p> <p>b. toutes les mesures obligatoires n'ont pas été mises en place adéquatement comme prévu</p> <p>le gestionnaire de site ou les membres du personnel responsables doivent remédier à la déviation et l'inscrire au Registre d'incidents (R-2).</p> <p><b>Exemples d'action corrective:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer et mettre en oeuvre une POS Aiguilles et injections (POS 5.2).</li> <li>- Former le personnel.</li> <li>- S'assurer qu'une aiguille appropriée est utilisée (p. ex.: détectable, etc.).</li> <li>- S'assurer que les techniques d'injection sont appropriées afin de réduire le risque d'abcès au site d'injection.</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	Obligatoire

### REGISTRES

Nom du registre		Importance
R-2	Registre d'incidents	Obligatoire
R-4	Registre de surveillance	Obligatoire
R-B	Registre de formation	Obligatoire





## POS 5.3 GESTION DU RISQUE ASSOCIÉ AUX AIGUILLES BRISÉES

### REGISTRES

Nom du registre		Importance
R-B	Registre de formation	Obligatoire
R-G	Manifeste porcin	
R-M	Registre des mortalités	
R-T	Registre des traitements	
R-1	Registre de vérification	
R-2	Registre d'incidents, le cas échéant	
R-4	Registre de surveillance	
R-3	Demandes d'actions correctives, le cas échéant	
R-U	Liste de contacts d'urgence	Fortement recommandé





## POS 5.4 PÉRIODE DE RETRAIT

### MESURES EN CAS DE DÉVIATION

Que doit-il se passer lorsqu'un problème survient? <i>Lorsqu'une erreur est décelée, la personne responsable doit prendre les actions correctives suivantes alors que les porcs sont toujours à la ferme :</i>		S'applique à la ferme	Importance
1	Si nécessaire, identifier les porcs et les isoler sur le site jusqu'à ce que la période de retrait soit terminée.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
2	Informez le gestionnaire du site.	<input type="checkbox"/>	
3	Consultez le vétérinaire, le cas échéant.	<input type="checkbox"/>	
4	Mettez les actions correctives en place.	<input type="checkbox"/>	
5	Remplir le Registre d'incidents (R-2) et préciser le moment où des actions correctives convenables ont été mises en œuvre.	<input type="checkbox"/>	
6	<i>Autres bonnes pratiques de production :</i> _____ _____	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé

### DEGRÉS DE NON-CONFORMITÉ POUR LE POINT DE CONTRÔLE CRITIQUE (PCC)

- Mineure** : L'action corrective doit être mise en place dans les 60 jours.
- Majeure** (avant l'expédition des porcs) : L'action corrective doit être mise en place dans les 30 jours.
- Critique** : L'action corrective doit être mise en place dans les 24 heures.

## MESURES DE VÉRIFICATION

La personne responsable doit effectuer les mesures de vérification suivantes : <i>Une personne formée en vertu du programme PorcSALUBRITÉ peut effectuer la vérification.</i>		S'applique à la ferme	Importance
1	Vérifier les registres de traitement au moins une fois par année afin de s'assurer que les documents sont dûment remplis et que les taux d'inclusion des médicaments sont exacts.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
2	Vérifier si les périodes de retrait indiquées sur le Registre des traitements (R-T) correspondent à celles inscrites sur l'étiquette du fabricant ou sur l'ordonnance du vétérinaire détenteur d'un droit de pratique à chaque année, lorsqu'il y a des changements au niveau de la gestion et/ou lorsque l'équipement est modifié.	<input type="checkbox"/>	
3	Observer le travail de la personne responsable de la POS pour s'assurer que la méthode suivie est conforme à la procédure écrite.	<input type="checkbox"/>	
4	Remplir, signer et inscrire la date au Registre de vérification (R-1) chaque année.	<input type="checkbox"/>	

## REGISTRES

Nom du registre		Importance
R-B	Registre de formation	Obligatoire
R-G	Manifeste porcin	
R-P	Régime pharmacothérapeutique	
R-R	Registre des rations utilisées à la ferme	
R-S	Registre de séquençage, mélange et distribution des aliments	
R-T	Registre des traitements	
R-1	Registre de vérification	
R-2	Registre d'incidents, le cas échéant	
R-3	Demandes d'actions correctives, le cas échéant	
R-4	Registre de surveillance	
	Ordonnances vétérinaire, le cas échéant	Fortement recommandé
R-U	Liste de contacts d'urgence	



## POS 6.1.2 GESTION DE LA VERMINE – PROCÉDURE INTERNE

Vous pouvez utiliser cette procédure opérationnelle standardisée (POS) comme modèle.  
Si vous développez votre propre version, elle doit comprendre tous les éléments exigés.

NIS : .....

Gestionnaire du site : ..... Personne responsable : .....

### PROTOCOLE

		<input type="checkbox"/> Sans objet	
Lorsque le programme de contrôle de la vermine est réalisé à l'interne, veuillez suivre le protocole ci-dessous.		S'applique à la ferme	Importance
1	Les personnes responsables doivent bien comprendre et se servir des pratiques de manipulation sécuritaire des pesticides en vertu des lois provinciales.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
2	<i>Liste des produits chimiques utilisés à la ferme :</i> _____ _____ Confirmer que tous les produits utilisés sont homologués et approuvés pour l'utilisation à des endroits où des animaux destinés à la consommation humaine sont élevés et logés.	<input type="checkbox"/>	
3	Indiquer la fréquence de la surveillance des activités de la vermine : a. <i>Au cours de la haute-saison :</i> _____ b. <i>Au cours de la basse-saison :</i> _____ Adapter la fréquence des visites en fonction du Registre d'activités de la vermine (R -K) pour inspecter les pièges et les points d'appât.	<input type="checkbox"/>	
4	<i>Dresser la liste des types de pièges et de points d'appât :</i> _____ (p. ex., des points d'appât inviolables de sorte que l'appât soit inaccessible pour les porcs)	<input type="checkbox"/>	
5	<i>Mettre en place des mesures pour prévenir l'entrée d'oiseaux et d'autres animaux sauvages dans les bâtiments, la section moulange et les aires d'entreposage des aliments</i> _____ _____	<input type="checkbox"/>	
6	Débarassez-vous des rongeurs piégés de manière adéquate.	<input type="checkbox"/>	

Lorsque le programme de contrôle de la vermine est réalisé à l'interne, veuillez suivre le protocole ci-dessous.		S'applique à la ferme	Importance
<b>Mesures de prévention de la vermine</b>			
7	Prendre les mesures nécessaires pour éviter l'entrée et la prolifération de la vermine.	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé
8	Enlever tout aliment déversé près de la moulange ou des silos de moulée.	<input type="checkbox"/>	
9	Éliminer régulièrement les déchets, l'équipement, le foin, la paille ou tous autres objets déposés à proximité des murs extérieurs des bâtiments.	<input type="checkbox"/>	
10	Tenez un Registre d'activités de la vermine (R-K).	<input type="checkbox"/>	

## DÉTAILS

Type de vermine	Mesures de contrôle
Rongeurs à l'extérieur	1. Appâts (précisez) : _____
	2. Pièges (précisez) : _____
	3. Produits chimiques – pesticides (nom et concentration) : _____ _____
Oiseaux	Moyens de contrôle : _____ _____
Rongeurs à l'intérieur	1. Appâts (précisez) : _____
	2. Pièges (précisez) : _____
	3. Produits chimiques – pesticides (nom et concentration) : _____ _____
Insectes	1. Appâts (précisez) : _____
	2. Pièges (précisez) : _____
	3. Produits chimiques – pesticides (nom et concentration) : _____ _____



## MESURES EN CAS DE DÉVIATION

Que doit-il se passer lorsqu'un problème survient? <i>Lorsqu'une erreur est décelée, la personne responsable doit prendre les actions correctives suivantes alors que les porcs sont toujours à la ferme :</i>		S'applique à la ferme	Importance
1	<p><b>Si la POS Gestion de la vermine:</b></p> <p>a. n'a pas été développée ou est incomplète, ou</p> <p>b. toutes les mesures obligatoires n'ont pas été mises en oeuvre adéquatement tel que prévu,</p> <p>le gestionnaire de site ou les membres du personnel responsables doivent remédier à la déviation et l'inscrire sur le Registre des incidents (R-2).</p> <p><b>Exemples d'action corrective:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer une POS Gestion de la vermine (procédure interne (6.1.2) ou firme externe (6.1.1)).</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	Obligatoire

## REGISTRES

Nom du registre		Importance
R-2	Registre d'incidents	Obligatoire
R-4	Registre de surveillance	
R-E	Liste de vérification d'inspection des bâtiments	Fortement recommandé
R-J	Plan du réseau des pièges et des points d'appât	
R-K	Registre d'activités de la vermine	
	Rapport d'un exterminateur, le cas échéant	





## POS 7.6 SOIN DES PORCS MALADES ET BLESSÉS

### MESURES EN CAS DE DÉVIATION

Que doit-il se passer lorsqu'un problème survient? <i>Lorsqu'une erreur est décelée, la personne responsable doit prendre les actions correctives suivantes alors que les porcs sont toujours à la ferme :</i>		S'applique à la ferme	Importance
1	<ul style="list-style-type: none"><li>› Si la POS Soins des porcs malades et blessés (POS 7.6) n'est pas disponible ou est incomplète, les membres du personnel responsables doivent s'assurer que la POS est développée et mise en œuvre et qu'un suivi soit fait.</li><li>› Si les membres du personnel ne sont pas capables de détecter les blessures, les animaux malades ou les vices de comportement, le gestionnaire du site doit s'assurer que tous les employés soient formés pour reconnaître ces situations.</li></ul> <p><b>Complétez le Registre des incidents (R-2).</b></p>	<input type="checkbox"/>	Obligatoire

### REGISTRES

Nom du registre		Importance
R-2	Registre d'incidents	Obligatoire
R-4	Registre de surveillance	
R-P	Plan pharmacothérapeutique	
R-T	Registre des traitements	
R-M	Registre des mortalités	
R-O	Registre des observations	Fortement recommandé





## POS 7.8 PRATIQUES D'ÉLEVAGE FACULTATIVES

### MESURES EN CAS DE DÉVIATION

Que doit-il se passer lorsqu'un problème survient? <i>Lorsqu'une erreur est décelée, la personne responsable doit prendre les actions correctives suivantes alors que les porcs sont toujours à la ferme :</i>		S'applique à la ferme	Importance
1	<ul style="list-style-type: none"><li>› Si la POS Pratiques d'élevage facultatives (POS 7.8) n'est pas disponible ou est incomplète, les membres du personnel responsables doivent s'assurer que la POS est développée et mise en oeuvre et qu'un suivi soit fait.</li><li>› Si les membres du personnel sont incapables d'effectuer les pratiques d'élevage facultatives sans avoir un impact négatif sur les porcs, le gestionnaire du site doit s'assurer que tous les employés soient formés à la mise en place de ces pratiques.</li></ul> <p><b>Complétez le Registre d'incidents (R-2).</b></p>	<input type="checkbox"/>	Obligatoire

### REGISTRE

Nom du registre		Importance
R-2	Registre d'incidents	Obligatoire
R-4	Registre de surveillance	Obligatoire
R-B	Registre de formation	Obligatoire





## POS 7.10 EUTHANASIE



## POINT CRITIQUE

NIS: \_\_\_\_\_

Gestionnaire du site: \_\_\_\_\_ Personne responsable: \_\_\_\_\_

## IDENTIFICATION DU VÉTÉRINAIRE DÉTENTEUR D'UN DROIT DE PRATIQUE

Cette POS d'euthanasie a été mis au point en consultation avec un vétérinaire détenteur d'un droit de pratique avec qui une relation vétérinaire-client-patient est présente.

Nom du vétérinaire: \_\_\_\_\_

## PROTOCOLE

	Le personnel responsable doit suivre ce protocole chaque fois qu'un porc est euthanasié.	S'applique à la ferme	Importance								
1	Le gestionnaire du site doit s'assurer que les personnes responsables d'appliquer ce protocole sont adéquatement formées	<input type="checkbox"/>	Obligatoire								
	<b>LISTE DES PERSONNES FORMÉES POUR EUTHANASIER DES PORCS</b> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 30%;">Nom</th> <th style="width: 40%;">Stade de production</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> </tbody> </table>	Nom		Stade de production							
Nom	Stade de production										
2	<b>Entretien de l'équipement servant à l'euthanasie</b> a. L'équipement utilisé pour euthanasier les porcs est nettoyé et entretenu après s'en être servi et avant d'être entreposé, de sorte qu'il soit en bon état de fonctionnement lorsqu'il devra être utilisé à nouveau.	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé								
	b. Autres bonnes pratiques de production : <div style="background-color: #cccccc; height: 20px; width: 100%; margin-top: 5px;"></div>	<input type="checkbox"/>									
3	<b>Préparation à l'euthanasie</b> a. Contenir les animaux qui devront être euthanasiés au besoin.	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé								

	Le personnel responsable doit suivre ce protocole chaque fois qu'un porc est euthanasié.	S'applique à la ferme	Importance																											
	b. Si le déplacement des porcs risque d'entraîner de la douleur et de la souffrance, il faudra les euthanasier là où ils se trouvent. i. Les porcs ne doivent pas être trainés, poussés, forcés à se déplacer sur des pattes cassées ou lorsque le mouvement entraîne douleur et souffrance.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire																											
	c. Autres bonnes pratiques de production : <div style="background-color: #e0e0e0; height: 20px; width: 100%;"></div>	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé																											
4	<p><b>Méthodes d'euthanasie</b></p> <p>a. Euthanasier rapidement les animaux qui doivent l'être et selon les méthodes répertoriées ci-dessous :</p> <table border="1" data-bbox="277 869 1057 1625"> <thead> <tr> <th>Catégories de porcs (poids)</th> <th>Méthode d'euthanasie principale<sup>1</sup></th> <th>Méthode d'euthanasie de rechange<sup>2</sup></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><i>Exemple : truies et verrats</i></td> <td><i>pistolet à tige</i></td> <td><i>arme à feu</i></td> </tr> <tr> <td>Porcelets sous la mère (moins de 2,3 kg)</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Porcelets sous la mère/porcelets en pouponnière (2,3 à 9 kg)</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Porcelets en pouponnière/ sevrés (9 à 32 kg)</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Porcs en croissance (32 à 68 kg)</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Porcs en engraissement (68 à 120 kg)</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Cochettes/truies/verrats (120 à 200 kg)</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Truies/verrats (plus de 200 kg)</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p><sup>1</sup> Se reporter à la Fiche de renseignements sur les méthodes d'euthanasie pour déterminer la méthode d'euthanasie qui est adéquate.  <sup>2</sup> La méthode principale et la méthode de rechange peuvent être la même.  <sup>3</sup> Lors de l'utilisation d'un pistolet à tige, les porcs d'un poids de <math>\geq 120</math> kg requièrent une méthode d'euthanasie de rechange (i.e. réappliquer le pistolet à tige, la saignée ou la décérébration) dès que l'animal devient insensible.</p>	Catégories de porcs (poids)	Méthode d'euthanasie principale <sup>1</sup>	Méthode d'euthanasie de rechange <sup>2</sup>	<i>Exemple : truies et verrats</i>	<i>pistolet à tige</i>	<i>arme à feu</i>	Porcelets sous la mère (moins de 2,3 kg)			Porcelets sous la mère/porcelets en pouponnière (2,3 à 9 kg)			Porcelets en pouponnière/ sevrés (9 à 32 kg)			Porcs en croissance (32 à 68 kg)			Porcs en engraissement (68 à 120 kg)			Cochettes/truies/verrats (120 à 200 kg)			Truies/verrats (plus de 200 kg)			<input type="checkbox"/>	Obligatoire
Catégories de porcs (poids)	Méthode d'euthanasie principale <sup>1</sup>	Méthode d'euthanasie de rechange <sup>2</sup>																												
<i>Exemple : truies et verrats</i>	<i>pistolet à tige</i>	<i>arme à feu</i>																												
Porcelets sous la mère (moins de 2,3 kg)																														
Porcelets sous la mère/porcelets en pouponnière (2,3 à 9 kg)																														
Porcelets en pouponnière/ sevrés (9 à 32 kg)																														
Porcs en croissance (32 à 68 kg)																														
Porcs en engraissement (68 à 120 kg)																														
Cochettes/truies/verrats (120 à 200 kg)																														
Truies/verrats (plus de 200 kg)																														



	Le personnel responsable doit suivre ce protocole chaque fois qu'un porc est euthanasié.	S'applique à la ferme	Importance
	b. Autres bonnes pratiques de production : _____	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé
5	<p><b>Confirmation de l'insensibilité</b></p> <p>a. Évaluer l'insensibilité du porc tout de suite après l'utilisation de la méthode d'euthanasie.</p> <p>i. Méthodes utilisées pour évaluer l'insensibilité : _____ (Exemples : réflexe du nerf cornéen (toucher l'œil), piqûre sur le nez, observation de contraction musculaire suivie de pagayage, absence de respiration, n'essaie pas de se lever.)</p>	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
	<p>b. Si le porc présente des signes de retour de la sensibilité, réappliquer immédiatement la mesure d'euthanasie principale ou la mesure de rechange et confirmer l'insensibilité.</p> <p>Si le porc est toujours vivant, mais insensible, attendre que la mort survienne ou appliquer une méthode secondaire (p. ex., saignée ou décérébration) pour confirmer le décès avant de déplacer le porc ou de le laisser sur place.</p> <p>i. Méthode secondaire utilisée : _____</p>	<input type="checkbox"/>	
	c. Autres bonnes pratiques de production : _____	<input type="checkbox"/>	
6	<p><b>Confirmation du décès</b></p> <p>Confirmer le décès dans les cinq minutes après avoir confirmé l'insensibilité, et avant de déplacer le porc ou de le laisser sur place.</p> <p>Pour confirmer le décès, tous les indices suivants doivent être présents :</p> <p>i. Pupilles fixes et dilatées.</p> <p>ii. Insensible (consulter les méthodes pour confirmer l'insensibilité).</p> <p>iii. Absence de mouvement.</p> <p>iv. Absence de respiration.</p>	<input type="checkbox"/>	Obligatoire

	Le personnel responsable doit suivre ce protocole chaque fois qu'un porc est euthanasié.	S'applique à la ferme	Importance
	b. Documentez les porcs euthanasiés dans le Registre des mortalités (R-M).	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
	c. Autres bonnes pratiques de production :	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé

#### REGISTRES

Nom du registre		Importance
R-M	Registre des mortalités	Obligatoire



## POS 9.2 BIEN-ÊTRE DANS LE TRANSPORT

Vous pouvez utiliser cette procédure opérationnelle standardisée (POS) comme modèle.  
Si vous développez votre propre version, elle doit comprendre toutes les exigences.

NIS : .....

Gestionnaire du site : ..... Personne responsable : .....

### PROTOCOLE

Cette POS doit comprendre les exigences suivantes.

Les personnes responsables doivent être formées et suivre ce protocole lors de chaque transport d'animaux.	S'applique à la ferme	Importance
<b>1. Évaluation de l'aptitude au transport</b>		
(Consultez la fiche de renseignements F-19 Aptitude au transport).		
a. Les personnes affectées au processus du transport des animaux incluant la planification, le chargement, le transport et le déchargement doivent respecter le Règlement sur la santé des animaux.		
b. S'assurer que le chargement et le déchargement des porcs est effectué par des personnes compétentes seulement.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
c. L'évaluation de l'aptitude au transport : i. S'assurer que les porcs qui sont inaptes ne sont pas chargés. ii. Identifier quand et comment les porcs fragilisés peuvent être expédiés.		
<b>2. Mélange des animaux</b>		
Les porcs qui ne sont pas compatibles ne doivent pas être mélangés.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
<b>3. Litière convenable au transport</b>		
Le véhicule ou la remorque contient de la litière convenable aux conditions météorologiques et à l'âge des porcs (particulièrement important pour les porcs nouvellement sevrés).	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
Autres bonnes pratiques de production : _____ _____		